



AVIS AUX CHARGEURS
N° DG/ DFAC/SDAC/FAC/N°006/ BT/08/2019

**CONCERNE : EXIGIBILITE DE LA FICHE ELECTRONIQUE DES
RENSEIGNEMENTS A L'EXPORTATION (FERE)**

L'Office de Gestion du Fret Multimodal, OGEFREM en abrégé, informe tous les chargeurs de la République Démocratique du Congo qu'à la suite du point de presse animé par son Directeur Général à KEMPINSKI Fleuve Congo Hôtel, la FERE est opérationnelle depuis le 1er août 2019.

Conformément à l'Arrêté Interministériel N° 008/CAB/VPM/MIN/TC/2019, N° 002/CAB/MIN/ECONAT/JKN/2019, N° 63/CAB/MIN.ETAT/COMEXT/2019 et N° 001/CAB/MIN/FINANCES/2019 du 22 janvier 2019 portant souscription obligatoire de la Fiche Electronique des Renseignements à l'Importation, de l'Attestation de Destination ainsi que de la Fiche Electronique des Renseignements à l'Exportation (FERI-AD-FERE), ce document électronique doit obligatoirement, **à dater du 15 août 2019**, couvrir toute cargaison destinée à l'exportation au départ de la République Démocratique du Congo.

.../...

2./

Tous les cadres et agents de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) commis aux opérations de dédouanement ont été instruits par leur hiérarchie, au risque d'engager leur responsabilité individuelle, d'exiger ce document qui doit être joint obligatoirement à la déclaration des marchandises pour toutes les opérations de dédouanement.

Pour ce faire, la FERE est délivrée par l'OGEFREM ou ses mandataires, spécialement les transitaires qui ont signé un contrat de mandat spécial avec ce dernier, sur base de la grille tarifaire y relative signée par le Directeur Général de l'OGEFREM.

Fait à Kinshasa, le 1-2 AOUT 2019'

Olivier MANZILA MUTALA,

Directeur Général Adjoint.

Manzila
12 15
08